Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20261002-DEL692026-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Exprimés : 14

L'an deux mil vingt-six, le deux octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 25 septembre 2026.
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme Mathilde CONTY ayant donné procuration à M. Rodolphe BIELINSKI, Mme Delphine MOREAU ayant donné procuration à M. Samuel PERENNOU, M. Valentin FLAGEUL ayant donné procuration à M. Romain GOURLAY, et M. Marc SAVINA, absent excusé.
Secrétaire : Mme Mathilde GOULM.

N°2026/069 – Aménagement des abords de la salle polyvalente et du stade de football : désignation des titulaires du marché de travaux

Le Conseil Municipal a donné un accord sur le projet de travaux d'aménagement des abords de la salle polyvalente et du stade de football.

Pour rappel, dans le cadre de cette opération, la commune a obtenu auprès de l'État une subvention de 50 000 € au titre de la DETR, 43 000 € d'un Fonds de concours de la Communauté de Communes Cap Sizun, 30 000 € du Conseil Départemental dans le cadre du Pacte Finistère 2030 : V1 / 2026.

Selon les dispositions de la procédure adaptée, une consultation d'entreprises a été effectuée en application de l'article R 2123-1-1 du Code de la Commande publique afin de sélectionner les entreprises spécialisées chargées de la réalisation les travaux.

La procédure de consultation des entreprises a été lancée le 15 juillet 2026, décomposée en 2 lots (Voirie et réseaux divers / Paysage et mobilier).

À la date limite de réception des offres, fixée au 4 septembre 2026, 6 offres ont été reçues : 2 pour le lot 1 et 4 pour le lot 2.

Le pouvoir adjudicateur assisté des bureaux d'études Atelier Lieu-dit et Roux Jankowski, maîtres d'oeuvre, ont procédé à l'examen et au classement des offres sur la base des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir :

- Critère 1 : la valeur technique (60 points)
- Critère 2 : le prix (40 points).

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20261002-DEL692026-DE

Au vu du rapport d'analyse des offres, il est proposé de désigner comme titulaires les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses pour chacun des lots suivants, à savoir :

N° du lot	Désignation du lot	Entreprise	Montant €uros HT
1	Voiries, réseaux divers	Entreprise LE ROUX	132 152.04
2	Aménagements paysagers	Entreprise BELLOCQ	99 413.25
	Total euros HT		**231 565.29**

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, deux voix contre et une abstention,
- **DÉCIDE** de retenir l'offre de l'entreprise LE ROUX pour le lot 1 (voieries , réseaux divers) pour un coût de 132 152.04 € HT et l'entreprise BELLOCQ pour le lot 2 (aménagements paysagers) pour un coût de 99 413.25 € H.T,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

MAIRIE DE CONFORT-MEILARS
29790 FINISTÈRE

Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU